

Compte à terme de BankB

Fiche d'information

Tarifs valables à partir du **01.06.2026**

Caractéristiques

Type de produit	Un compte à terme est un produit d'épargne avec un taux d'intérêt garanti pour les épargnants qui peuvent épargner leur argent pendant un an ou plus. La durée est fixée lors de l'ouverture du compte à terme. Vous ne pouvez pas retirer d'argent pendant cette durée.
Conditions	Être titulaire d'un compte d'épargne auprès de BankB.
Monnaie	EUR
Montant minimum	Minimum 100 euros. Pour les comptes à terme avec versement mensuel des intérêts, un apport minimum de 25 000 euros est requis.
Période de souscription	Vous pouvez souscrire un compte à terme n'importe quel jour.
Date de début	Date de la souscription.
Durée	1, 2, 3, 4*, 5, 7, 8 ou 10 ans. *4 ans uniquement possible pour les comptes Target et Relax.
À l'échéance	À l'échéance finale, le compte à terme est clôturé et le capital et les intérêts sont comptabilisés sur le compte d'épargne de BankB.
Liquidité	Les comptes à terme de BankB sont remboursés à l'échéance finale. Aucune somme ne peut être retirée pendant la durée convenue. Si vous souhaitez malgré tout résilier le compte à terme de manière anticipée, vous devez en faire la demande à la banque. BankB n'est pas tenue de répondre favorablement à votre demande. Si cette demande est acceptée, les intérêts acquis seront versés au prorata et vous devrez payer des frais de dossier conformément au Prospectus et à l'aperçu des tarifs: 1,5 % de frais de dossier + 0,5 % par année restant à courir.
Droit applicable	Il s'agit ici d'un produit régi par le droit belge.
Information	Lisez les documents suivants avant de décider d'ouvrir un compte à terme : le Règlement général des opérations, le Prospectus et l'aperçu des tarifs et la Fiche d'information sur la protection des dépôts . Ces documents sont disponibles sur www.bankb.be/fr-be/epargner/compte-terme et auprès de tout agent bancaire. Aucun document contenant des informations essentielles n'est disponible pour ce produit. Les montants versés par des particuliers et certaines personnes morales relèvent du système européen de protection des dépôts à concurrence de 100 000 euros par personne et par banque. BankB est affiliée au système belge de garantie des dépôts légalement obligatoire. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le site web suivant : https://fondsdegarantie.belgium.be/fr



Rendement

Païement des intérêts Les intérêts peuvent être payés au choix:

- Compte confort : tous les mois (apport minimum de 25 000 €)
- Compte tempo : tous les 6 mois
- Compte relax : chaque année
- Compte target : versement d'une rente à l'échéance finale - capitalisation des intérêts

Le taux de capitalisation est égal au taux d'intérêt.

Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt annuel dépend de la durée choisie.
Le taux d'intérêt est fixe pendant toute la durée.

Durée	À partir de 100 €		À partir de 100 000 €		À partir de 250 000 €	
	Intérêts bruts	Intérêts nets	Intérêts bruts	Intérêts nets	Intérêts bruts	Intérêts nets
1 an	1,50%	1,05%	1,50%	1,05%	1,75%	1,23%
2 ans	1,50%	1,05%	1,50%	1,05%	1,75%	1,23%
3 ans	2,20%	1,54%	2,45%	1,72%	2,45%	1,72%
4 ans **	2,25%	1,58%	2,50%	1,75%	2,50%	1,75%
5 ans	2,75%	1,93%	3,00%	2,10%	3,00%	2,10%
7 ans	2,75%	1,93%	3,00%	2,10%	3,00%	2,10%
8 ans	2,40%	1,68%	2,65%	1,86%	2,65%	1,86%
10 ans	2,50%	1,75%	2,75%	1,93%	2,75%	1,93%

Un précompte mobilier libératoire de 30 % s'applique.

*4 ans uniquement possible pour les comptes Target et Relax.

Lorsque vous ouvrez un compte à terme, le rendement est fixé à l'ouverture du compte. Il sera conservé pendant toute la durée. BankB peut modifier quotidiennement ses taux d'intérêt pour les nouveaux comptes à terme en fonction de l'évolution du marché. Le taux d'intérêt est toujours disponible sur notre site web.

Tous les taux d'intérêt de BankB sont annualisés. Le montant de l'indemnité mensuelle et semestrielle est fixe et est calculé par BankB en convertissant le taux d'intérêt annuel en taux d'intérêt mensuel ou semestriel. Le rendement effectif annualisé est donc légèrement inférieur à celui d'un compte à terme dont les intérêts sont comptabilisés annuellement.

Par exemple : vous déposez un montant de 10.000 EUR pour une durée de 5 ans:
Le rendement annuel est calculé pour:

Le compte Tempo de BankB: 273,14 EUR brut - 191,20 EUR net
Le compte Relax de BankB: 275,00 EUR brut - 192,50 EUR net
Le compte Confort de BankB: 271,56 EUR brut - 190,09 EUR net
Le compte Target de BankB: 290,55 EUR brut - 203,38 EUR net (paiement en une fois après 5 ans)



Frais

Ouverture	Pas de frais.
Gestion	Pas de frais.
Frais de sortie à l'échéance finale	Pas de frais.
Frais de sortie avant l'échéance finale	1,5 % de frais de dossier + 0,5 % par année restant à courir. Voir également le paragraphe « Liquidité » ci-dessus

Risques

Risque de faillite	En cas de faillite de l'établissement financier, l'épargne jusqu'à 100 000 euros par personne est garantie par le Fonds de protection des dépôts. Pour les montants supérieurs à 100 000 euros, l'épargnant risque de perdre tout ce qui dépasse 100 000 euros ou que cette partie soit convertie en actions (bail-in).
Risque d'inflation déposé.	Des hausses de prix persistantes peuvent entraîner une perte de valeur de l'argent déposé.

Fiscalité

Généralités	Outre la situation individuelle du client, le traitement fiscal dépend également de la législation belge.
Précompte mobilier	Les intérêts sont soumis au précompte mobilier belge, qui est actuellement de 30 %. Le précompte mobilier s'applique aux personnes physiques domiciliées en Belgique. Les non-résidents peuvent bénéficier d'une exemption par le biais d'une attestation.
Échange d'informations	En application de la loi du 16 décembre 2015 (loi réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers, par les institutions financières belges et le SPF Finances, dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales), BankB peut être tenue d'échanger automatiquement certaines informations avec le SPF Finances belge ou avec les autorités fiscales américaines (IRS). Les personnes concernées seront informées des informations fournies au SPF Finances ou à l'IRS



Plaintes

En cas de plaintes, veuillez contacter le service des plaintes de BankB via klachten@bankb.be.

Si vous êtes un Consommateur et que vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous pouvez introduire gratuitement une plainte auprès du Service de médiation des services financiers (Ombudsfm), sans préjudice de votre droit d'entamer une procédure judiciaire:

Ombudsfm

North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte 2
1000 Bruxelles

Pour introduire votre plainte et en assurer une prise en charge plus rapide, veuillez utiliser le formulaire disponible sur le site web : <https://www.ombudsfm.be/fr/introduire-une-plainte>

E-mail (uniquement si vous rencontrez un problème avec le formulaire web) : ombudsman@ombudsfm.be

Informations importantes

Cette fiche produit contient uniquement des informations de marketing. Elle ne contient aucun conseil ou recherche en investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du produit. Cette fiche ne confère aucun droit supplémentaire à la clientèle. Les informations contenues dans cette fiche produit étaient valables au moment où elles ont été élaborées, mais elles peuvent changer à l'avenir. Des informations détaillées sur ce produit et les conditions sont disponibles dans le Règlement général des opérations. Vous pouvez obtenir ces informations auprès de votre agent d'épargne BankB ou via le site web www.bankb.be. Le service financier est fourni par BankB SA. Cette fiche produit est soumise au droit belge et à la compétence exclusive des tribunaux belges.

Éditeur responsable : BankB SA.

